

Je définis mes unités de production :

Gavage de palmipèdes en circuit court

Avant de définir mes unités de production, j'ai bien pris connaissance de la fiche 1B définissant le principe de l'unité de production et de la fiche 1C définissant la notion de Bande Unique

Je suis en circuit court et je gave des palmipèdes dans une salle de gavage divisée en 2 ou 3 parties

Je définis une unité de production :

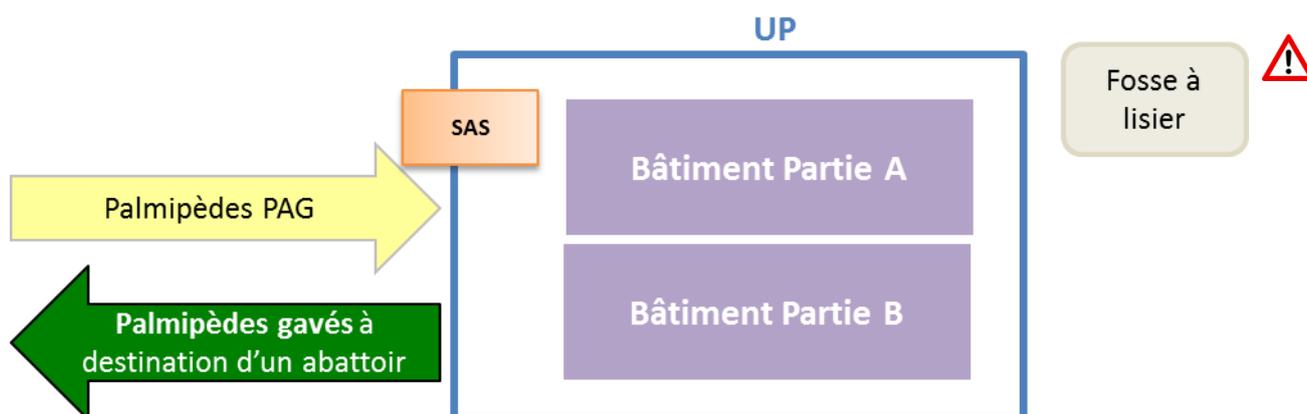
⇒ « **SALLE de GAVAGE organisée en demi-salles (ou tiers-salles) »**

Ce système est exclusivement réservé aux circuits courts de distribution, il permet de disposer de produits frais chaque semaine pour la vente sur les marchés.

Les lots ne doivent pas dépasser 300 palmipèdes par demi-salle ou 200 par tiers-salle

Dans mon unité de production :

- ⇒ Je rentre UN SEUL lot de palmipèdes par demi-salle (A ou B)
- ⇒ Je respecte un nettoyage de mes ½ salles de gavage (ou tiers-salles) dès la sortie des animaux et j'attends minimum 48 h avant de remettre en place un lot suivant (voir les fiches relatives au plan de nettoyage et désinfection 6D1 et 6D2)
- ⇒ Je respecte un VIDE SANITAIRE des bâtiments de gavage d'une durée minimale de 14 jours, une fois par an



Une bonne gestion des lisiers est indispensable pour éviter la diffusion des maladies et contaminants, n'oubliez pas de lire la fiche 7A « Gestion des lisiers »

